

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FABRICATION D'ENGRAIS À BÉCANCOUR

Les requêtes de l'audience publique

<b>Cote</b>	<b>Requête</b>
CR3.1	Entreprise IFFCO Canada Ltée
CR3.2	Centre local de développement de la MRC de Bécancour
CR3.3	Groupe ORVERT
CR3.4	Parti Vert du Québec
CR3.5	Équiterre
CR3.6	Lise Bourassa et Yvon-vandal Pinet
CR3.7	Jacques Rheault
CR3.8	Conseil régional de l'environnement
CR3.9	Comité vigilance gaz de schiste de la Mauricie

**Siège social**

**IFFCO CANADA**  
600, boul. de Maisonneuve O. Suite 2810  
Montréal (Québec) H3A 3J2  
Téléphone : 514-329-6320  
Télécopieur : 438-382-4983  
info@iffco.ca

**Bureau régional**

**IFFCO CANADA**  
3075, avenue Nicolas-Perron, Suite 203  
Bécancour (Québec) G9H 3C1  
Téléphone : 819-602-0302

Le 20 juin 2013

Monsieur Yves-François Blanchet  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R-5V7

**Objet : Demande d'audience publique  
Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à  
Bécancour  
Entreprise IFFCO Canada Ltée**

Monsieur le Ministre,

Dès le début du projet, Entreprise IFFCO Canada Ltée a amorcé le dialogue avec les différentes parties prenantes de la communauté qui s'apprête à accueillir nos installations. Cette démarche correspond à nos valeurs et s'inscrit dans notre philosophie d'entreprise. Nous croyons en effet qu'entretenir de saines relations avec le milieu d'accueil est un facteur important du succès d'une entreprise et que cet exercice commence dès la phase de conception du projet.

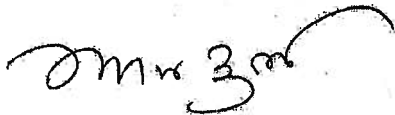
C'est dans cet esprit que nous avons mené des consultations régionales durant la réalisation de notre étude d'impact. Ces consultations nous ont permis d'identifier les enjeux liés à notre projet et d'améliorer celui-ci en tenant compte des préoccupations exprimées. Nous portons à votre attention deux améliorations importantes résultant de la consultation publique :

- Le changement de site au sein du parc industriel, pour opter pour un site industriel déjà exploité (celui de Norsk Hydro), ce qui réduit l'empreinte écologique;
- L'usage optimal de l'hydroélectricité, pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre associées à notre procédé et ainsi rendre cette usine parmi les plus performantes de son industrie.

La future usine d'engrais de Bécancour produira annuellement de 1,3 à 1,6 million de tonnes d'urée granulaire. Actuellement, l'urée utilisée par les agriculteurs québécois est importée du Moyen Orient et de l'Europe du Nord principalement. Ce projet permettra donc au Québec de passer d'importateur à exportateur d'urée. La Coop fédérée, qui est partenaire financier du projet, assurera également la distribution du produit à travers son réseau actuel et prévoit même une expansion de son marché au Canada et dans l'Est des États-Unis. Ce projet représente un investissement initial de l'ordre de 1,2 milliard de dollars et des dépenses annuelles d'exploitation de l'ordre de 270 millions de dollars. Il créera de 1000 à 1500 emplois en période de pointe de la construction et près de 250 emplois réguliers.

Entreprise IFFCO Canada Ltée souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation gouvernementale, le climat de transparence et de partenariat créé avec le milieu d'accueil dans le cadre des consultations préalables. C'est pour cette raison que nous vous sollicitons, par la présente, afin de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour qu'il tienne une audience publique sur le projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Manish Gupta  
Président-directeur général  
Entreprise IFFCO Canada Ltée

c.c. : Marie-Josée Lizotte, directrice générale  
Direction générale de l'évaluation environnementale



**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**  
MRC DE BÉCANCOUR

Cabinet du ministre

29. JUL. 2013

MDDEP

Bécancour, le 23 juillet 2013

Monsieur Yves-François Blanchet, ministre  
Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique  
Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour

---

Monsieur le Ministre,

Le CLD de la MRC de Bécancour souhaite s'exprimer sur ce projet. Notre territoire est particulièrement touché au plan économique depuis l'annonce de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Depuis, le nouveau Fonds de diversification de 200 M\$ favorisera le développement industriel et l'implantation de nouvelles entreprises.

La population du territoire de la MRC a besoin de ce projet porteur de retombées économiques positives. Outre les emplois qui seront créés, nombre de sous-traitants pendant et après la construction de l'entreprise trouveront des occasions d'affaires. Nous souhaitons vous présenter les bénéfices de telles retombées.

Nous vous serons gré de nous tenir informés de la date et du lieu de déroulement de l'audience publique relative à ce projet.

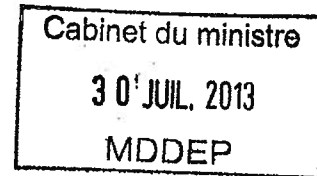
Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en mes respectueuses salutations.

Le président,

Jean-Guy Paré

**Groupe ORVERT**

M Yves-François Blanchet  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

M  
Charette, le 29 juillet 2013**Objet: Demande d'audience publique pour le projet d'IFFCO Canada**

Monsieur,

Suite à la présentation du projet d'usine d'urée d'IFFCO Canada à Bécancour lors de l'audience publique du BAPE du 9 juillet dernier, le Groupe ORVERT Ltée aurait des questions supplémentaires à soumettre au promoteur du projet.

Premièrement, au court de la présentation, le terme « Développement durable » a été utilisé à plusieurs reprises. Après la présentation, nous avons posé une question pour savoir sur quels principes les promoteurs s'appuient pour qualifier leur projet de projet de DD. Deux principes de la Loi québécoise sur le Développement Durable ont été donnés à titre d'exemple pour préciser notre question, soit le principe de « pollueur payeur » et le principe « d'internalisation des coûts ». Malheureusement, les promoteurs n'ont pas été en mesure de répondre à la question.

Donc, la première question que nous voulons demander, via le BAPE, aux promoteurs du projet est la suivante : quels sont les principes utilisés pour

GROUPE ORVERT LTÉE  
126, Saint-Jean-Baptiste S. Charette, Qc  
G0X 1E0

qualifier leur projet de projet de Développement Durable et quels sont les indicateurs de performance utilisés pour quantifier leurs retombés à long terme?

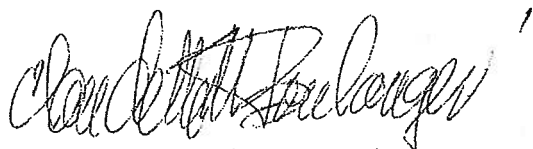
De plus, s'il est démontré que le projet d'usine d'urée de Bécancour s'avère un projet de développement durable, notre deuxième question est la suivante : quelle analyse sociale, environnementale et économique (triple bilan) et quelle analyse de l'environnement externe motive la réalisation d'un tel projet?

Finalement, suite aux réponses que nous aurons obtenues, le Groupe ORVERT Ltée présentera un mémoire au BAPE pour le projet d'usine d'urée de Bécancour d'IFFCO Canada. Le mémoire sera présenté verbalement lors d'audiences publiques et sera déposé par écrit au bureau du BAPE.

À propos du Groupe ORVERT :

Le Groupe ORVERT est une entreprise privée ayant comme mission de « *favoriser la recherche et la mise en place de solutions concrètes et innovantes à la création de la richesse en milieu rural compatible avec son environnement naturel, physique, économique et social* » par l'entremise de son « Triangle ORVERT ». Le modèle de développement que nous proposons vient directement corriger l'augmentation de la concentration des GES dans l'atmosphère. Pour ce faire, nous agissons sur les causes, soit de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par la substitution de l'utilisation d'énergie fossile par l'énergie chanvre; par l'augmentation de la captation du CO<sub>2</sub> par la culture du chanvre en grande surface et par le changement de paradigme par le biais du marketing social et de l'éducation aux changements par la voie des arts.

Veuillez, M Blanchet, accepter nos salutations les plus distinguées.

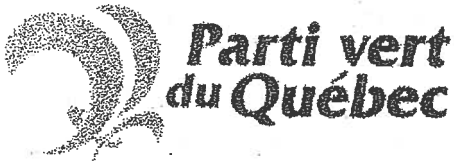


Claudette M. Boulanger, PDG

Groupe ORVERT Ltée.

819-221-4050

GROUPE ORVERT LTÉE  
126, Saint-Jean-Baptiste S. Charette, Qc  
G0X 1E0

M  
St-Paulin, le 29 juillet 2013

Cabinet du ministre

01 AOÛT 2013

MDDEP

M Yves-François Blanchet  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Demande d'audience publique pour le projet d'IFFCO Canada**

Monsieur le Ministre

Suite à la présentation du projet d'usine d'urée d'IFFCO Canada à Bécancour lors de l'audience publique du BAPE du 9 juillet dernier, le Parti Vert du Québec aurait des questions supplémentaires à soumettre au promoteur du projet.

Premièrement, lors de la rencontre à laquelle nous avons assisté en avril dernier, IFFCO Canada nous avait avancé que le projet d'usine d'urée émettrait 625000 M/T de GES par année. Au cours de la rencontre du 9 juillet dernier, IFFCO a révisé à la baisse ses émissions de GES à 575000 M/T par an. Il justifie cette baisse en utilisant l'électricité comme source d'énergie au lieu du gaz naturel. Bien qu'IFFCO essaie de nous démontrer leur volonté à réduire leur émission des GES, il en reste que leur production de GES fera augmenter le bilan total du Québec de près de 5%<sup>1</sup>.

De plus, le gouvernement du Québec prévoit, via leur future politique énergétique, de faire baisser les émissions de GES de 25 % d'ici 2020<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Selon la production de GES de 2012

<sup>2</sup> Faits saillants du document de consultation - De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec - Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

Donc, considérant que le seuil critique de 400 ppm de GES dans l'atmosphère a été atteint dernièrement; considérant que les changements climatiques sont un fait irréversible; considérant que les émissions de GES de l'usine d'IFFCO Canada seront responsables de près de 5 % des émissions total du Québec; considérant que dans leur calcul d'émission des GES, IFFCO ne prend pas en compte les émissions des GES à l'extraction, le traitement et le transport de leur matière première (gaz naturel ou électricité); considérant que dans leur calcul d'émission des GES, IFFCO ne prend pas en compte les émissions des GES lors de l'utilisation de leur engrais (cycle de vie) et considérant que l'entrée en production de l'usine d'urée de Bécancour est prévue pour 2017 :

Le Parti Vert du Québec veut connaître en détail le plan de réduction des GES d'IFFCO Canada pour répondre à l'objectif de réduction de 25 % du bilan total des GES au Québec pour 2020.

En second lieu, durant la rencontre du 9 juillet, un représentant de la Coop Fédérée a vanté les retombés économiques pour ses membres (ristournes) car il prévoit une augmentation des ventes d'urée au Québec. Aussi, une intervention a été faite qui dénonçait les impacts environnementaux lors de l'utilisation d'engrais azoté. Le représentant de la Coop Fédérée a répondu que l'utilisation d'engrais était réglementée et que celle-ci est sans conséquence pour l'environnement.

Considérant que la Coop Fédérée est un partenaire du projet d'usine d'urée de Bécancour; considérant que l'utilisation d'engrais azoté a un impact environnemental;

Le Parti Vert du Québec veut connaître les réglementations qui gèrent l'utilisation d'engrais azoté au Québec ainsi que les conseils d'utilisation qui sont émis par leurs spécialistes en fertilisation. Également, le PVQ veut savoir de quelles façons la Coop Fédérée prévoit augmenter ses parts de marché.



220-10 000 rue Lajeunesse  
Montréal, Qc, H3L 2E1



Finalement, suite aux réponses que nous aurons obtenues, le PVQ présentera un mémoire au BAPE pour le projet d'usine d'urée de Bécancour d'IFFCO Canada. Le mémoire sera présenté verbalement lors d'audiences publiques et sera déposé par écrit au bureau du BAPE.

Veillez, Monsieur le Ministre, accepter nos meilleures salutations.

Laurence Requilé, Vice-présidente  
Parti Vert du Québec  
819-268-4241



220-10 000 rue Lajeunesse  
Montréal, Qc, H3L 2E1



Montréal, 31 juillet 2013

Cabinet du ministre

01 AOÛT 2013

MDDEP

Cabinet du ministre

Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage,  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet: Demande d'audience publique pour le projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour**

Monsieur le Ministre,

Équiterre demande, par la présente, que vous mandatiez le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour la tenue d'une audience publique sur le projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour.

Alors que cette usine pourrait augmenter jusqu'à 1% les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec, il serait primordial que le gouvernement de la province explique comment il a l'intention d'atteindre sa cible de 25% de réduction des GES des niveaux de 1990 d'ici 2020. Puisque le système de plafonnement et d'échange régularisera ce type d'industrie, comment IFFCO se conformera-t-elle à la loi dès son ouverture en 2014? Le système étant assez complexe, il est important d'expliquer le processus qui sera mis en oeuvre.

Bien que plusieurs impacts environnementaux aient été exposés dans l'étude d'impacts publiée en juin 2013, Équiterre considère que de nombreux éléments sont en suspens, notamment les impacts indirects de l'usine. Par exemple, quelle sera la quantité de GES générés dans le transport des intrants ainsi que des produits finis, c'est-à-dire le transport vers les clients?

Il n'est pas prévu que la quantité d'engrais azotés utilisée aux champs au Québec augmente, suite à la construction de cette usine. Puisque les coûts de transport diminueront, est-ce que l'on peut anticiper une baisse de prix et donc une hausse de l'utilisation des engrais aux champs, qui elle aussi est émettrice de GES?

La centrale de gaz naturel de Transcanada située à côté de l'usine n'est pas exploitée en ce moment. Cette usine sera-t-elle utilisée de pair avec l'usine d'urée? Si oui, comment le recours à cette usine sera-t-il un avantage afin de réduire les impacts indirects de la consommation de gaz naturel?

Pour ces raisons, Équiterre, souhaite la tenue d'audiences publiques sur ce projet. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Sidney Ribaux  
Directeur général

Steven Guilbeault  
Directeur principal, choix collectifs

-----Message d'origine-----

De : lise bourassa  
un bape

Envoyé : 1 août 2013 16:25 À : ; Objet : FwDemande pour

Monsieur le ministre Blanchet

Par la présente, nous vous demandons la tenue d'une audience du Bape concernant l'installation de l'usine IFFCO pour la fabrication de l'urée.

Quoique conscient du fait que notre région a un besoin d'un développement économique pour la création d'emploi, nous sommes inquiets qu'un tel projet puisse avoir un impact écologique négatif.

C'est pourquoi, nous vous demandons la tenue d'une telle audience afin que l'on ait une position éclairée sur cette installation à Bécancour ne serait-ce pour s'assurer d'une meilleure acceptation sociale.

Espérant une réponse positive à notre demande, veuillez recevoir, monsieur le ministre, nos salutations les plus cordiales

Lise Bourassa  
Yvon-vandal Pinet

**De :** Jacques rheault  
**Envoyé :** 1 août 2013 19:18  
**À :** Ministre MDDEFP  
**Objet :** demande bape iffco

bonjour mr ministre yves blanchet, je vous fait parvenir cette demande de bape concernant l'usine d'engrais iffco. nous avons assisté a des rencontres d'information sans jamais avoir de réponse. considérant l'ampleur des dangers qui guettent les populations avoisinantes, comme trois-rivières qui est situé tous près de l'usine, alors que juste le fleuve st-laurent qui sépare les 2 rives,, vous savez sans doute que l'ammoniac est très dangereux pour la santé et les risques pour les travailleurs aussi.

je crois fermement que la population de la rive-nord doit être informer des dangers sur l'urée et des conséquences environnementales de ces produits répandu dans les champs agricole et s'il arrivait un drame comme a mégantic lors d'une explosion, je crois fermement qu'il serait sage que les populations des 2 rives décide de leur avenir.

je crois qu'un bape pourrais permmettre de nous faire entendre et d'avoir des réponses précises claires et en garanties écrite qu'un tel drame ne pourrais jamais survenir, si non il est illusoire de pensé autrement.

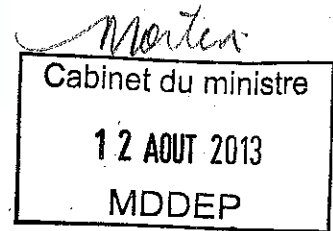
merci de votre attention et veuillez agréer mr blanchet mes salutations les plus distinguées

bien à vous  
jacques rheault

trois-rivières



**CRECQ**  
Conseil régional de  
l'environnement  
du Centre-du-Québec



Drummondville, le 2 août 2013

Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : ~~Projet d'usine d'engrais à Bécancour.~~**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, au nom du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), je désire vous transmettre une demande pour une audience publique du BAPE sur le projet cité en rubrique présenté par l'entreprise IFFCO Canada Ltée.

Le projet d'IFFCO Canada entraînerait une augmentation très importante de la consommation de gaz naturel au Québec et, par le fait même, augmenterait notre dépendance à cet hydrocarbure fossile qui provient de plus en plus de sources non conventionnelles (gaz de schiste), tout cela dans un contexte où des projets de conversion et de construction de gazoducs touchant le Québec se multiplient. D'ailleurs, le projet d'IFFCO Canada nécessitera l'implantation d'un deuxième tronçon de gazoduc entre la rive nord du fleuve Saint-Laurent et le parc industriel de Bécancour. Pour le CRECQ, des audiences du BAPE devraient permettre d'analyser ce projet dans la conjoncture actuelle particulière où l'exploitation, le transport, et l'utilisation d'hydrocarbures et autres produits dangereux sur notre territoire soulèvent plus que jamais des préoccupations et des questionnements de la part des intervenants socioéconomiques, élus et citoyens.

**CRECQ**

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec  
400, rue Heriot, 2<sup>e</sup> étage, Drummondville (Québec) J2B 1B3

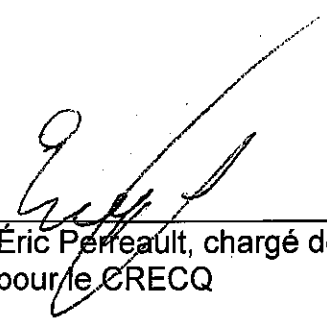
Téléphone: (819) 475-1048, Télécopieur: (819) 475-5112, Courriel: [info@crecq.qc.ca](mailto:info@crecq.qc.ca), Site Web: [www.crecq.qc.ca](http://www.crecq.qc.ca)

Le CRECQ croit également que la population doit pouvoir s'exprimer sur l'impact que pourrait avoir le projet sur la capacité du Québec à rencontrer ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 25% d'ici 2020. En effet, les émissions de GES de la future usine d'engrais représenteraient, en 2020, 1% de la cible fixée par le Québec (67 100 kt) pour ses émissions de GES. Bien que cette usine devrait être soumise au nouveau système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions de GES, l'analyse du projet doit permettre d'examiner toutes les options possibles pour réduire cet impact, dans une perspective de cycle de vie.

Enfin, le CRECQ, en tant qu'organisme régional de concertation en environnement, porte un intérêt particulier pour ce projet et le milieu touché par ses impacts potentiels pour différentes raisons :

- Le CRECQ regroupe des élus et autres intervenants socioéconomiques des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska.
- Le CRECQ a pour but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.
- Le CRECQ est très actif depuis plusieurs années dans de nombreux dossiers touchant l'énergie et le développement durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

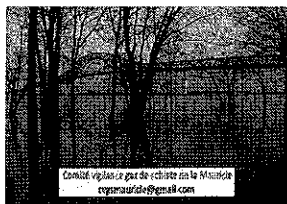


Eric Perreault, chargé de projet  
pour le CRECQ

**CRECQ**

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec  
400, rue Heriot, 2<sup>e</sup> étage, Drummondville (Québec) J2B 1B3

Téléphone: (819) 475-1048, Télécopieur: (819) 475-5112, Courriel: [info@crecq.qc.ca](mailto:info@crecq.qc.ca), Site Web: [www.crecq.qc.ca](http://www.crecq.qc.ca)



Projet de construction d'une usine de fabrication  
d'engrais à Bécancour 6211-19-019



Monsieur le ministre Yves-François Blanchet  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart 675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Demande d'audience publique pour le projet d'IFFCO Canada**

Monsieur,

Lors de la présentation du projet d'usine d'urée à Bécancour le 9 juillet dernier, le Comité Vigilance Gaz de schiste de la Mauricie a tenté une fois encore d'en connaître un peu sur les motivations et visées du promoteur IFFCO. Une fois de plus, les réponses reçues furent très insatisfaisantes mais ce qui nous étonna plus encore fut le caractère délétère de l'ambiance, la gent économique ayant pris soin de bien « préparer » la salle...

Nous vous faisons grâce des propos entendus, nous désirons simplement vous signaler que la tenue d'audiences publiques en bonne et due forme nous semble essentielle, d'une part pour permettre aux citoyens se sentant concernés de s'exprimer mais aussi afin que nous puissions évaluer correctement les risques environnementaux liés à la venue de cette usine de fabrication d'urée de classe « mondiale ».

Les risques sont de deux ordres : locaux (panache d'ammoniac forçant l'évacuation des citoyens de la MRC de Bécancour, Des Chenaux voire ceux de Trois-Rivières) mais aussi globaux (émissions de GES, avec tout ce qui s'ensuit, mais aussi par surutilisation de l'azote, risques d'eutrophisation des lacs, de marées rouges côtières, et d'appauvrissement des sols, pour ne prendre que ces exemples). Compte tenu de la nature diverse de ces risques, de nombreux spécialistes auraient avantage à éclairer le BAPE et la population. Ainsi, la présence d'un spécialiste de l'accidentologie liée à l'ammoniac serait apprécié, mais surtout celle d'un spécialiste du cycle de l'azote, capable à la fois de comprendre le devenir de l'urée dans les champs mais aussi de situer l'importance des émissions de protoxyde d'azote dans un contexte de lutte aux changements climatiques. Selon nous, il est clair que le promoteur n'accorde pas l'importance voulue à la question des GES et il nous apparaît incontournable que le BAPE puisse traiter convenablement de cette question. Une expertise indépendante est essentielle et en cela réside la principale motivation incitant notre comité à réclamer ce BAPE.

Notre comité s'oppose à l'exploitation de gaz de schiste et ne pouvons que craindre la venue d'une usine faisant bondir de 15% la demande en gaz naturel du Québec et probablement doubler celle en gaz de schiste, dont la filière, nous le savons pour nous être déplacés en Pennsylvanie, fait porter de grands risques aux nappes phréatiques en plus de s'avérer très nocive lorsque l'on fait un bilan des GES émis.

Sachant que vous prendrez en considération notre demande, veuillez recevoir, monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées,

Marc Brullemans et Joyce Renaud

Coordonnateur et porte-parole du **Comité vigilance gaz de schiste de la Mauricie**.  
104-5150 Notre-Dame Ouest, Trois-Rivières, G9A 4Z7.  
Courriel : [cvgsmauricie@gmail.com](mailto:cvgsmauricie@gmail.com) Téléphone : 819-374-9730